

À Batz-sur-Mer, vue imprenable sur quatre-vingts éoliennes

Le parc offshore fait grincer des dents. Trois communes demandent que soit recalculée la compensation versée par l'État.

THIBAUT DUMAS
À BATZ-SUR-MER

ENVIRONNEMENT De Pornichet au Croisic, ça ressemble au tube de l'été. «*Qu'est-ce qu'on les voit ces éoliennes!*», entend-on partout. «*Ce qui nous gêne c'est le côté esthétique, ça gâche le paysage. C'est pas beau. Ils auraient pu les mettre plus loin*», se plaint Emmanuelle, qui campe pour la première fois sur la presque île guérandaise. En surplomb du port Saint-Michel de Batz-sur-Mer, encadré de cabanes jaunes, deux pêcheurs amateurs regardent l'horizon, jalonné de dizaines de mâts de 185 mètres de haut. «*On préfère presque quand il y a du brouillard maintenant! On regarde ailleurs depuis la plage, histoire de ne pas les voir*», préfère en rigoler Roger, un septuagénaire. Son

compère, Claude, parle d'«*un mal écologique nécessaire*». Il tente de relativiser: «*J'imagine qu'on réagissait pareil quand les premiers poteaux électriques sont arrivés.*»

Bataille judiciaire

Le premier parc éolien offshore français est en montage depuis un an, à 15 kilomètres au large de cette côte sauvage, constellée de criques et de plages. Une réalité surtout visible depuis le printemps, avec la mise en service des pales, travaux qui devraient s'achever d'ici à décembre. Soixante-huit éoliennes, sur un total de quatre-vingts, tournoient déjà, posées sur une surface totale de 78 km². Puissance cumulée: 480 Mégawatts, soit 20 % de la consommation électrique du département.

Le projet, vieux de quinze ans, n'a abouti qu'au terme d'une lon-

gue bataille judiciaire contre des associations de riverains, clôturée par le feu vert du Conseil d'État, le 7 juin 2019. Mais la gronde ne s'apaise pas pour autant: cette visibilité agace jusqu'aux mairies du littoral qui soutenaient pourtant la création du parc à l'origine. «*Force est de constater que celles qu'on nous avait présentées il y a quelques années comme de minuscules têtes d'épingle, presque invisibles très loin au large, sont en fait très/trop visibles de la côte (...). Nous sommes confrontés à un choix politique ancien qui n'offre pas de retour en arrière. Nous sommes tristes de voir l'horizon dénaturé*», s'émeut Marie-Catherine Lehuédé, maire (sans étiquette) de Batz-sur-Mer.

Avec ses collègues du Croisic et du Pouliguen, les élus militent pour que soit recalculée la compensation versée par l'État pendant vingt-cinq ans à une dizaine de communes. Car la répartition des 4,1 millions d'euros par an environ se fait avant tout sur la base du nombre d'habitants à l'année, faible pour ces trois communes, qui sont pourtant aux premières loges de cette «*pollution visuelle*», surtout aux beaux jours. À titre d'exemple, Batz-sur-Mer (3 000 habitants) devrait toucher aux alentours de 280 000 euros par an. «*Ces communes vivent du tourisme et on y trouve beaucoup de résidences secondaires, il faut absolument trouver un autre mode de calcul*», s'emporte

Sandrine Josso, députée MoDem de la 7^e circonscription de Loire-Atlantique. Elle ne mâche pas ses mots: «*C'est très moche, ça fait paysage industriel en pleine nature. Il y a eu une erreur d'appréciation sur la visibilité du parc. Les citoyens ont l'impression d'avoir été mal informés et ont un sentiment d'injustice.*»

Sollicité, EDF Renouvelables, filiale qui mène le consortium du parc éolien, indique «*accompagner la transition énergétique en réalisant des installations électriques bas carbone qui répondent aux besoins énergétiques nécessaires pour la France. Le parc éolien en mer de Saint-Nazaire va permettre de fournir 700 000 personnes en électricité*». ■

Un parc d'éoliennes en mer au large de la commune de Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique).

THIBAUT DUMAS

